

FAQ

Thématique : RSA

Date : 26/06/2025



**Comment effectuer une demande de neutralisation des ressources ?
Cela s'effectue automatiquement lors de la demande de RSA ?**

En effet, la neutralisation s'effectue automatiquement s'il y'a une perte de revenus et en l'absence de revenus de remplacement.
La neutralisation n'est pas à demander, le gestionnaire en charge du traitement du dossier l'applique directement si tous les éléments sont bien présents au dossier.
Cependant, toute manifestation en vue de demander une neutralisation des revenus sera prise en compte (mail, courrier, etc...).

Pouvez-vous nous donner un exemple de situation où la neutralisation et/ou l'abattement s'applique.

Monsieur était salarié. Il se retrouve sans emploi au 01/01/2025 et demande donc le RSA après un refus de France Travail. Sur le trimestre de référence de sa demande à savoir septembre, octobre et novembre 2024 des salaires étaient présents.
Ces salaires seront neutralisés, afin de coller à la situation de Monsieur sur janvier → aucun revenu et pas d'activité au dernier jour du mois.

Pouvez-vous rappeler le contexte des bénéficiaires RSA non soumis aux droits et devoirs ?

Ne sont pas soumis aux droits et devoirs les allocataires et/ou leurs conjoints (les enfants et autres personnes de moins de 25 ans ne sont pas concernés par les droits et devoirs) :

- lorsque le foyer dispose de ressources supérieures au montant forfaitaire ;
- lorsque la moyenne des revenus d'activité du trimestre de référence, calculée pour chaque membre concerné (allocataire ou conjoint), est supérieure à 500 €.

J'ai une maman qui a des questions sur d'autres services de la CAF, auriez-vous un mail d'une personne dédiée aux allocataires car impossible d'avoir un rdv ?

Les allocataires peuvent nous contacter par mail en se connectant à leur compte CAF.FR dans l'onglet "contacter ma caf".

Combien de temps le RSA majoré est-il maintenu suite à isolement ?

- Droit au RSA majoré en cas d'isolement à compter du mois de la passation du premier examen prénatal porté sur la déclaration de grossesse jusqu'au mois précédant le 3^e anniversaire de l'enfant.
- Le droit au RSA majoré peut être accordé pendant 12 mensualités, consécutives ou non, dans la limite d'un délai de 18 mois à compter de la date de l'événement (départ du conjoint, arrivée d'un enfant).

Quel est le montant du RSA avec le forfait logement pour une personne seule ?

Pour une personne seule le montant forfaitaire est de 646,52 € auquel nous déduisons un forfait logement de 77,58 €. Le montant du RSA (en l'absence d'autres ressources) est de 568,94 € (sous réserve des plafonds pris en compte à compter d'avril 2025).

Qu'est-ce que le droit au séjour pour un ressortissant CEE ?

Il s'agit d'étudier son droit au séjour pour bénéficier des prestations. Cela signifie que nous allons examiner si les conditions sont remplies, en fonction de sa situation pour bénéficier du RSA.